INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le quatrième jour du mois de juin deux mille dix-neuf, à 10:30 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

19-06-50 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 mai 2019.
5.- Adjudication du contrat d'achat d'une pompe A.O. 19-02.
6.- Présentation du rapport d'Aquatech, mois avril 2019.
7.- Varia- déficiences au projet PTMOBC.
8.- Question du public.
9.- Levée de l'assemblée.

19-06-51 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 7 MAI 2019.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2019.

19-06-52 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 354,989.27 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 955,383.20 pour un montant total de $ 1,310,372.47.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

19-06-53

No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 mai 2019, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-06-54

ADOPTION D'UNE SOUMISSION SUR INVITATION - APPEL D'OFFRES #19-02 CONCERANT L'ACHAT D'UNE POMPE AU POSTE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #19-02) ont été demandés le 25 mars et que le 15 mai 2019, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	prix
Groupe PM inc.	53,850.84$
Les industries MJR inc.	59,470.82$
Valso-Vac inc.	71,370.73$

CONSIDÉRANT que l'offre du groupe PM est a plus basse.

CONSIDÉRANT l'évaluation de la Régie en date du 15 mai 2019 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour l'achat d'une pompe au poste Laprairie à l'entreprise Groupe PM, 1625 Chemin de l'industrie Beloeil, Qc J3G 0S5, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant de 53,850.84$ (cinquante-trois mille huit cent cinquante dollars et quatre-vingt-quatre cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #19-02.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

19-06-55

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D' AVRIL 2019.

Le firme Aquatech donne communication et présentation du rapport d'exploitation d'avril 2019 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

19-06-56

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

MISE A JOUR CONCERNANT LE CHANTIER PTMOBC.

Le Secrétaire-trésorier donne communication qu'Allen entrepreneur général à transmis une autre contre-proposition concernant l'absence de gazomètres ainsi que des items non réglés des listes de déficiences au projet. La Régie dans un effort ultime pour en arriver à un compromis acceptable à soumis une dernière offre avec items sous protêt. Allen est bien avisé de répondre promptement puisque que nous lancerons un appel d'offres de façon imminente advenant une impasse.

19-06-57 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer, et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)